La Course des Héros

Règlement de course

Article 1 : Organisation

La Course des Héros est une course solidaire organisée par l'Association Espérance, 11 route de Soultz 67360 Woerth.
L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site, par mail à l'adresse esperanceeew@yahoo.fr ou par téléphone au 0666716924.

Article 2 : Date, horaires et parcours

La Course des Héros se tiendra le 3 juillet 2022 au parc du château de Woerth avec trois parcours de niveaux différents.

Le départ des coureurs est libre à partir de 15h00. Il peut effectuer autant de parcours qu'il veut et reçoit après chaque boucle effectuée une preuve de la boucle effectuée qu'il doit garder sur lui.

Les trois parcours préparés sont les suivants :

A partir du Parc du Château :

- Petite boucle de 2 km : école maternelle, jardins / Super U / Zone commerciale
- Moyenne boucle de 4 km : rue des jardins, étangs, piste cyclable, rue des jardins
- Grande boucle de 8 km : piste cyclable, lavoir Spachbach, Didiland, piste cyclable

Avant le départ, le coureur passe à la table d'inscription pour déposer sa feuille de sponsors et recevoir les instructions de course.

Fin de course
Lorsque le coureur s'arrête, il passe à la table d'inscription pour faire le décompte de boucles effectuées. On totalisera les kilomètres parcourus.
Tous les coureurs devront être de retour pour 17h30.

Article 3 : Conditions de participation

La course n'étant pas un événement déclaré en Préfecture, elle sera limitée à 99 participants. L'inscription est ouverte à tous et ne nécessite pas de certificat médical ou de licence sportive. Seuls les coureurs inscrits pourront participer à la course.

Les mineurs sont autorisés à participer et restent sous la responsabilité de leurs parents tout au long de l'événement.

Les coureurs doivent adapter leur participation à leur santé, leur capacité physique et à la météo. Cette course ne mettant pas en compétition les participants, l'organisateur décline toute responsabilité si un participant entreprend un effort qui dépasse ses capacités physiques.

Les participants peuvent marcher ou courir mais aucun engin roulant (trottinette, vélo, rollers…) n'est autorisé.

Article 4 : Mode d'inscription

L'inscription à la course est gratuite, mais l'objectif étant de collecter des fonds pour soutenir des projets agricoles en Afrique à travers l'ONG le SEL, nous demandons aux coureurs de chercher des sponsors ou à défaut de se sponsoriser soi-même.

Avant de s'inscrire le coureur cherche des sponsors qui font des promesses de dons par kilomètre qui sera parcouru lors de la course *(par exemple 1€ par km qui sera parcouru = 12€ si le participant parcours 12km en effectuant la grande boucle et la moyenne boucle)*.
Une feuille de recherche de sponsors est à remplir et à remettre le jour de la course.

Après la course le coureur ira récupérer les dons auprès de ses sponsors et versera **lui-même en une fois**, les dons à l'association Espérance.
Les modalités de versement des dons se trouvent sur le site internet. Il est possible de faire un chèque à l'ordre de l'association Espérance, de faire le don en espèces, ou de faire un paiement par carte bancaire par le lien HelloAsso.
Il est impératif de bien indiquer le nom du ou des coureurs auquel correspond le don.

Les inscriptions sont limitées à 99 participants et se font en ligne sur le formulaire suivant : https://bit.ly/3wryMZI

Lors de l'inscription en ligne, le participant indique le nom de chaque sponsor et la promesse de don au km pour chacun. Pour ajouter des sponsors, il suffit de retourner sur le lien et de refaire une inscription.

Les inscriptions seront clôturées le 1er juillet.

Article 5 : Sécurité

Les parcours ne sont pas réservés à cet évènement, il peut s'y trouver d'autres usagers que les participants. Les coureurs doivent donc être vigilants !

L'organisateur placera des jalonneurs aux endroits où les parcours traversent une route.

Du matériel de secours sera disponible à la table d'inscription et à mi-course de la grande boucle.

Pour toute urgence, un numéro de téléphone (06.66.71.69.24) sera communiqué à chaque participant.

Chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir l'événement.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les coureurs assument pleinement la responsabilité de leur participation. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Chaque participant devra faire preuve d'un comportement responsable, en respectant notamment la propreté des trajets empruntés.

Article 7 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques…) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation devait être annulée, les participants seraient informés par mail et sur le site internet.

Article 8 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels.

Association Espérance, le 19/05/2022